




Respecter les lois

LES MENTIONS LÉGALES

Toute publication imprimée doit mentionner des informations obligatoires. Pensez à me les communiquer au plus tôt :

- Nom et l'adresse (ou Siret) de l'imprimeur
- Personne morale ou personne physique inscrite au registre du commerce : la dénomination sociale ou le nom, le numéro de R.C.S, nom de la ville où est enregistrée l'immatriculation, la forme sociale (personnes morales) et le montant du capital (sociétés commerciales).
- Droit de propriété des images : vous devez disposer des droits sur les images que vous utilisez. S'il s'agit d'images de quelqu'un d'autre, mentionnez les crédits photo (retrouvez l'article spécial sur les droits à l'image sur perfekt-com.fr).
- La mention "Ne pas jeter sur la voie publique" si tractage
- Le logo Triman 
- Si vous faites le choix d'un papier recyclé, PEFC, Imprim'Vert,... il n'est pas obligatoire de le mentionner, mais, étant un choix militant, vous aurez à cœur de le faire. Sachez que l'imprimerie ayant un numéro de certification spécifique, celui-ci devra être obligatoirement mentionné. Il se présente en principe sous forme d'un logo qui devra m'être transmis, et que je devrai traiter et intégrer dans la maquette.

Donc pour gagner du temps, pensez à demander cette information dès l'étape du devis auprès de l'imprimeur. Si vous ne l'avez pas fait, je m'en chargerai bien sûr mais pour cela, vous me communiquerez au plus tôt votre choix d'imprimeur et ses coordonnées.

